

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2021

DCM N° 21-09-23-20

Objet : Saison sportive 2020/2021 : accompagnement des clubs par la ville.

Rapporteur: M. REISS

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2020/2021 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante d'attribuer une subvention exceptionnelle de 125 000 € au bénéfice de Metz Handball et 6 000 € pour l'AS Grange-aux-Bois. Ces aides sont destinées à assurer une continuité dans le fonctionnement des clubs notamment sur le manque à gagner lié aux conséquences de la crise sanitaire et de favoriser leur plan de relance.

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 7 000 € pour soutenir des événements tels que la Fête du Sport les 11 et 12 septembre 2021, la Coupe de la Ville de Metz organisée en septembre prochains par l'Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle, ou encore la 27ème édition de la Marche Metz Illuminée prévue le 11 décembre 2021.

Le détail de toutes ces propositions figure également dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2020/2021,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 138 000 € :

- Subventions exceptionnelles de fonctionnement :

Metz Handball 125 000 €

AS Grange-aux-Bois 6 000 €

- Financement de l'évènementiel sportif

Comité Départemental Olympique et Sportif 5 000 €
(Organisation de la Fête du Sport - 11 et 12 septembre 2021)

Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle 1 000 €
(Coupe de la Ville de Metz - 11 septembre 2021)

Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €
(27ème édition de la Marche Metz Illuminée - 11 décembre 2021).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVENANT 3

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION METZ HANDBALL N° 21 C

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint de Quartier, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 19 novembre 2020 et arrêté de délégation en date du 23 septembre 2021, ci-après désignée par les termes la Ville,

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée Metz Handball, représentée par son Président, Monsieur Thierry WEIZMAN, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Depuis sa création, l'Association Metz Handball participe au championnat national au plus haut niveau (Division 1). Elle a également participé à de nombreuses rencontres de Coupe d'Europe et alimente l'équipe de France en joueuses internationales. La saison 2020/2021 de Metz Handball a été exceptionnelle, il est à noter la participation de son équipe A féminine au 1/4 de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Au terme d'un match enlevé et extrêmement serré, Metz Handball a été éliminé par Brest en quart de finale de la Ligue des Champions le 10 avril dernier. Ces performances portent le palmarès des Dragonnes à 9 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 23 en Championnat de France.

A ce titre, ce club a toujours bénéficié du soutien tant financier (versement de subventions) que matériel (par la mise à disposition d'équipements sportifs notamment) de la Ville de Metz. De plus, la Ville de Metz a fait part de sa volonté de poursuivre sur son territoire sa politique d'aide au handball en général, et au handball féminin de haut niveau en particulier.

Par ailleurs, l'association Metz Handball mobilise les joueuses professionnelles et le staff technique dans le cadre des animations sportives qu'elle met en place dans les quartiers prioritaires. Ainsi le quartier de Metz-Borny en lien avec le Comité de Gestion

des Centre Sociaux et l'ESAP et le quartier de Metz Patrotte en lien avec les associations de quartiers (APSI'S et AMI'S) sont concernés par ces actions, l'objectif étant d'attirer un maximum de jeunes vers la pratique du Handball et si possible vers la pratique en Club.

Le présent avenant a pour objet d'abonder de manière exceptionnelle le soutien financier apporté par la Ville de Metz pour assurer une continuité dans le fonctionnement du club notamment sur le manque à gagner lié aux conséquences de la crise sanitaire et ainsi vous accompagner dans votre plan de relance.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention d'objectif et de moyens signée avec l'Association portant sur les « Crédits de fonctionnement » est modifié comme suit :

Pour l'année 2021, conformément aux délibérations du 4 février 2021, du 8 juillet 2021 et du 23 septembre 2021 la subvention globale allouée à l'Association s'élève à 712 480 € répartis comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 397 880 € allouée par délibération du 4 février 2021,
- Par délibération du 8 juillet 2021, il a été décidé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 110 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine aux quarts de finales de la Ligue des Champions.
- Par délibération du 8 juillet 2021, il a également été décidé d'accorder une aide au démarrage de 79 600 € au titre de la saison 2021/2022.
- **Par délibération du 23 septembre 2021**, il a été décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de **125 000 €** au bénéfice de Metz Handball. Cette aide est destinée à assurer une continuité dans le fonctionnement du club notamment sur le manque à gagner lié aux conséquences de la crise sanitaire et ainsi favoriser son plan de relance.

ARTICLE 2

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ en 4 exemplaires originaux, le

Le Président
de l'Association Metz Handball

Pour la Ville de Metz
l'Adjoint Délégué aux sports

Thierry WEIZMAN

Guy REISS

LISTE SCRUTIN PUBLIC

POINT 20

Objet : Saison sportive 2020/2021 :
accompagnement des clubs par la ville.

Conseil Municipal du :
23/09/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres
du CONSEIL MUNICIPAL :

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée				
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit				
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne				
13	FISZON	Eric	X			donne procuration à Mme LUX
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa				donne procuration à Mme SCHLOSSER
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			donne procuration à Mr KHALIFE
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis	X			
29	MARX	Sébastien	X			donne procuration à Mr BOUVET
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TERVER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte				
38	PITTI	Raphaël	X			donne procuration à Mr KHALIFE
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy	X			
41	SCHLOSSER	Pauline				
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			donne procuration à Mr SCIAMANNA
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick				donne procuration à Mr BOHR
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			donne procuration à Mr MARCHETTI
52	VIALLAT	Isabelle				
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			